



ASSOCIATION 1001 FONTAINES

17-21 rue Saint Fiacre
75002 PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

ASSOCIATION 1001 FONTAINES

Association loi 1901

17-21 rue Saint Fiacre
75002 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association 1001 FONTAINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui



concerne les participations qui ont été examinées et validées au vu des documents probants. La valeur des actifs financiers a été appréciée dans le respect des principes de prudence et de continuité de l'exploitation.

Nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du CROD décrites dans l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux sociétaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Tours,
Le 13 mars 2023

Le Commissaire aux comptes
AJILEC
Frédéric BRUNAUT



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	7 242	5 684	1 558	2 260	702	31.06	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	668 788		668 788	122 688	546 100	445.11		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts	260 066		260 066	260 066				
Autres immobilisations financières	79		79	79				
Total I	936 175	5 684	930 491	385 093	545 398	141.63		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	253 959		253 959	252 072	1 887	0.75	
	Autres créances	731 066		731 066	339 133	391 933	115.57	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	3 295 891		3 295 891	1 376 911	1 918 980	139.37		
Charges constatées d'avance (3)	358		358	2 992	2 634	88.02		
Total III	4 281 275		4 281 275	1 971 108	2 310 167	117.20		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 217 450	5 684	5 211 766	2 356 201	2 855 565	121.19		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	729 404		536 286		193 118	36.01
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 251 273		193 118		1 058 155	547.93
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	1 980 678		729 404		1 251 273	171.55	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources	2 361 083		781 928		1 579 155	201.96
Total III	2 361 083		781 928		1 579 155	201.96	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	519 117		519 117			
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 171		6 776		4 605	67.96
	Dettes fiscales et sociales	120 084		108 975		11 109	10.19
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	17 000				17 000	
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	211 633		210 000		1 633	0.78
	Total IV	870 005		844 869		25 137	2.98
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		5 211 766		2 356 201		2 855 565	121.19

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

658 372

634 869

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	211 180		231 690	8.85
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	4 025 468		1 971 129	104.22
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes	417 882		396 736	5.33
Cotisations				
Autres produits	8		2 975	99.73
Total I	4 654 538		2 602 531	78.85
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	1 313 105		1 315 856	0.21
Impôts, taxes et versements assimilés	12 306		18 353	32.95
Salaires et traitements	342 988		363 559	5.66
Charges sociales	169 306		152 401	11.09
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 352		1 583	14.58
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	19		324	94.01
Total II	1 839 077		1 852 076	0.7C
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	2 815 461		750 455	275.17
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations	2 136	12	2 124	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges	21 100		21 100	
Différences positives de change	4 557	15 757	11 200	71.08
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	27 793	15 769	12 024	76.25
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	4 323	3 501	822	23.49
Différences négatives de change	8 499	3 366	5 133	152.51
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	12 822	6 866	5 956	86.73
2. Résultat financier (V-VI)	14 971	8 903	6 068	68.16
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 830 432	759 358	2 071 074	272.74
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)	3	42	39	92.86
Total des produits (I+III+V+VII)	4 682 331	2 618 300	2 064 031	78.83
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 851 902	1 858 984	7 082	0.38
Solde intermédiaire	2 830 429	759 316	2 071 113	272.76
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	781 928	215 730	566 198	262.46
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 361 083	781 928	1 579 155	201.96
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	1 251 273	193 118	1 058 155	547.93

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 211 766 Euros au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 5 436 465.15 Euros et dégageant un excédent de 1 251 273,47 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis et présentés conformément :

- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif et définies par le règlement ANC 2018-06
- aux règlements relatifs à la comptabilisation, l'évaluation et la dépréciation des actifs et à l'enregistrement des passifs. Les règles d'établissement des comptes annuels respectent les principes comptables de :
 - continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
 - prudence

Les principales règles et méthodes comptables retenues sont exposées au cours des différentes notes qui suivent sur les comptes annuels, se rapportant chacune à un poste spécifique du bilan et du compte de résultat. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Conformément au plan comptable ANC 2018-06, il a été réalisé par l'association le CER et le CROD. Ces documents sont intégrés à l'annexe comptable.

Le compte de résultat est établi à partir des données issues de la comptabilité générale et conformément à l'article 511-2 du PCG. Sa présentation, en application de ces règles, permet une lecture en liste des charges et produits par nature.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 592		650
TOTAL	6 592		650
Autres participations	143 788		525 000
Prêts, autres immobilisations financières	260 145		
TOTAL	403 933		525 000
TOTAL GENERAL	410 525		525 650

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 242	7 242
TOTAL			7 242	7 242
Autres participations			668 788	668 788
Prêts, autres immobilisations financières			260 145	260 145
TOTAL			928 933	928 933
TOTAL GENERAL			936 175	936 175

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 332	1 352		5 684
TOTAL	4 332	1 352		5 684
TOTAL GENERAL	4 332	1 352		5 684

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 352				
TOTAL	1 352				
TOTAL GENERAL	1 352				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	536 286		386 236	193 118	729 404
Excédent ou déficit de l'exercice	193 118		1 058 155		1 251 273
Situation nette	729 404		1 444 391	193 118	1 980 678
TOTAL I	729 404		1 444 391	193 118	1 980 678

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	781 928		781 928			2 361 083	2 361 083
WATER IN SCHOOL	77 000		77 000			70 000	70 000
MADAGASCAR	110 000		110 000			76 073	76 073
STONE	444 128		444 128				
FUNDRAISING	84 356		84 356			25 000	25 000
SUPPORT AUX OPERATIONS	66 444		66 444			1 745 310	1 745 310
MYANMAR						152 000	152 000
VIETNAM						292 700	292 700
TOTAL	781 928		781 928			2 361 083	2 361 083

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	21 100		21 100		
TOTAL	21 100		21 100		
TOTAL GENERAL	21 100		21 100		
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		2 361 083	21 100		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	260 066		260 066
Autres immobilisations financières	79		79
Autres créances clients	253 959	253 959	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 910	8 910	
Divers état et autres collectivités publiques	14 858	14 858	
Groupe et associés	10 000	10 000	
Débiteurs divers	697 298	697 298	
Charges constatées d'avance	358	358	
TOTAL	1 245 529	985 384	260 145

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	262 000		262 000	
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	257 117		257 117	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 171	2 171		
Personnel et comptes rattachés	28 697	28 697		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 674	48 674		
Taxe sur la valeur ajoutée	42 327	42 327		
Autres impôts taxes et assimilés	386	386		
Autres dettes	17 000	17 000		
Produits constatés d'avance	211 633	211 633		
TOTAL	870 005	350 888	519 117	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel & Outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Dégressif	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances diverses s'élèvent à 687 785 € et correspondent aux avances suivantes :

- * Avance à TEUK SAAT 1001 pour la somme de 405 436 €
- * Avance à RANONTSIKA pour la somme de 117 349 €
- * Avance à OWO pour la somme de 165 000 €

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	43 299
Autres dettes	17 000
Total	60 299

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	358
Total	358
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	211 633
Total	211 633

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA ITM	43 308		
PCA SAEME	168 325		
Total	211 633		

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Créances et dettes en monnaies étrangères :

Elles sont converties et comptabilisées en monnaie nationales sur la base du dernier cours de change.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisée, les différences de conversion sont inscrites dans les comptes transitoires, en attente de régularisation ultérieure.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTIONS PUBLIQUES	262 978
SUBVENTIONS PRIVEES	3 762 490
Total	4 025 468

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 080 euros au titre du contrôle légal des comptes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Liste des filiales et participations**

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- UV + SOLAIRE	333 176	55.98	43 148
- O-WE INTERNATIONAL	525 001	100.00	
- COLAM		100.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (en €)

PRODUITS PAR ORIGINE	2022	2021
	12 mois	12 mois
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	417 882	396 736
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat	410 324	396 736
<i>Dons manuels</i>	264 718	217 245
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
<i>Mécénat</i>	145 606	179 491
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	7 558	0
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 980 371	1 948 597
2.1 Cotisations avec contrepartie	0	0
2.2 Parrainage des entreprises	211 180	231 690
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 762 490	1 701 129
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	6 701	15 778
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	262 978	272 967
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	21 100	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	781 928	215 730
TOTAL	5 464 258	2 834 030
CHARGES PAR DESTINATION	2022	2021
	12 mois	12 mois
1 - MISSIONS SOCIALES	1 372 113	1 427 829
1.1 Réalisées en France	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	1 372 113	1 427 829
<i>Cambodge</i>	661 689	941 140
<i>Madagascar</i>	262 788	70 869
<i>Birmanie</i>	84 655	86 343
<i>Vietnam</i>	93 743	79 897
<i>Support aux opérations</i>	269 238	249 580
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	365 220	304 511
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	202 890	193 076
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	162 330	111 435
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	114 569	126 645
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	0	0
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 361 083	781 928
TOTAL	4 212 985	2 640 912
EXCEDENT OU (DEFICIT)	1 251 273	193 118

ASSOCIATION 1001 FONTAINES

Association loi 1901

17-21 rue Saint Fiacre
75002 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-15 du code de commerce.

A Tours,
Le 13 mars 2023
Le Commissaire aux comptes
Cabinet Ajilec
Représenté par Frédéric BRUNAUT

